

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS**

DATE : 25/01/2023

REFERENCE : MINSANTE N°2023-03

OBJET : EVOLUTION DES CONSIGNES DE SAISIE DANS L'OUTIL SIVIC - PATIENTS ATTEINTS DE LA COVID-19 : PASSAGE A UNE SAISIE TRIHEBDOMADAIRE (LUNDI – MERCREDI – VENDREDI)

☒ **Pour action**

☒ **Pour information**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la surveillance des cas graves de la Covid-19, il est demandé à chaque établissement de santé d'assurer dans l'outil SIVIC les saisies et mises à jour quotidiennes des données relatives à la prise en charge des patients atteints de la Covid-19 (MARS n°2020-84).

Considérant l'amélioration de la situation épidémiologique et hospitalière liée à la Covid-19, **les consignes de saisie applicables dans l'outil par les établissements de santé peuvent être modifiées : à compter du 31 janvier 2023**, le rythme des remontées évolue **avec une saisie dans les mêmes termes qu'auparavant désormais demandée aux établissements les lundis, mercredis et vendredis, avant 14h (hors jours fériés)**. Nous vous remercions de relayer cette consigne et de veiller à sa bonne application par les établissements afin d'assurer une vision consolidée et fiable de la situation au niveau régional et national, nécessaire au pilotage opérationnel de la pandémie.

Afin de garantir la cohérence et la fiabilité des données renseignées dans l'outil, les rappels de consignes suivants ont été effectués auprès des établissements de santé :

- Indiquer si l'hospitalisation est directement liée à la Covid-19 ou non. Pour rappel dans SIVIC, par défaut, le champ « Hospitalisation en lien avec la Covid-19 » est coché à « oui ». Il convient de le **décocher** si le motif principal d'hospitalisation n'est pas la COVID-19 (voir fiche réflexe du 16/11/2020) ;
- Renseigner en tant que « retour à domicile » tous les dossiers patients ne remplissant plus les conditions de suivi Covid ;
- S'assurer qu'en fin d'hospitalisation, que les dossiers sont mis à jour dans SIVIC. Le cas échéant, mettre en place une revue régulière des dossiers toujours « actifs » afin d'identifier les dossiers de patients pour lesquels une « clôture » aurait pu être omise. Cette mise à jour est essentielle pour permettre la connaissance du nombre de patients hospitalisés en temps réel ;
- Prêter une attention particulière à la date de naissance du patient renseignée dans l'outil en cas de décès afin d'éviter toute confusion entre les décès enfant et adulte.

En outre, **il est demandé aux ARS de classer tous les dossiers SI-VIC de séjours longs i.e. faisant mention d'un lien avec Covid-19 dans la catégorie « Retour A Domicile » dès lors que ceux-ci atteignent 180 jours d'hospitalisation.**

Nous vous remercions vivement de votre mobilisation.

Marie DAUDE
Directrice Générale de
l'Offre de Soins

Dr Grégory EMERY
Directeur Général Adjoint
de la Santé

Signé

Signé